

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                             |  |                                     |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.  | Numéro de permis<br>2013257 | Date d'inspection<br>Le 02 mai 2023      |                                     |
| Nom de l'établissement<br>La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.  |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 743-5099    |                                     |
| Adresse<br>73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3  |                             |  |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Jessica Belliveau-Doiron   |                             | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement                   | Date limite pour être conforme           | Date d'attestation de la conformité |
| 10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.   | 10(7)                       | 02 mai 2023                              |                                     |
| <p>Commentaires : Lors de l'inspection, les enfants en bas âge ont mangé dans leur chaise haute dans la salle des 2-3 ans et lors de la sieste, le groupe d'enfants de 2-3 allaient prendre leur sieste dans la salle des enfants en bas âge. L'inspectrice informe l'exploitante que les enfants en bas âge ne doivent pas être groupés avec les autres groupes d'âge. L'exploitante a séparé le groupe de 2-3 ans et celui des enfants de bas âge.</p> <p>Étant donné que les nourrissons dorment plus souvent que les enfants plus âgés et qu'ils ont leurs propres habitudes de sommeil, l'exigence d'une aire de repos séparée pour eux garantit un hébergement sûr et ininterrompu pour ce groupe d'âge.</p> <p>L'inspectrice encourage l'exploitante de réviser la section 8.1.3 Ratios enfants-personnel par groupe d'âge hétérogène du manuel de l'exploitant.</p> |                             |  |                                     |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,   | 24(1)(b)(i)                 | 02 mai 2023                              | 02 mai 2023                         |
| Commentaires : 1 dossier d'enfant vérifié sur 8 dossiers d'enfant manque le numéro d'assurance maladie. L'exploitante a reçu le numéro d'assurance maladie du parent et l'inscrit au dossier. La lacune est maintenant conforme.  |                             |  |                                     |
| 31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.   | 31(3)                       | 02 mai 2023                              | 02 mai 2023                         |
| Commentaires : Lors de l'inspection, deux morceaux de bois avec des clous qui ressort sont dans la cour extérieure. L'exploitante a retiré les morceaux de bois de la cour. La lacune est maintenant conforme.  |                             |  |                                     |
| 36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.  | 36(4)                       | 02 mai 2023                              | 02 mai 2023                         |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|--|-----------|--------------------------------|-------------------------------------|
| <p>Commentaires : Lors de la sieste des enfants en bas âge, les parcs pour enfant étaient trop près l'un de l'autre. L'aire de repos doit prévoir un espace d'au moins 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc portatif, lit de bébé ou tapis de sieste.</p> <p>L'éducatrice a espacé les deux parcs afin de respecter l'espace de 46 cm entre chaque lit.</p> <p>L'inspectrice encourage l'exploitante de réviser la section 9.2.3 Aire de repos du manuel de l'exploitant.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p> |           |                                |                                     |
| 39(3) Malgré ce que prévoit l'alinéa (2)b), les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique ne sont pas rangés sous clé.   | 39(3)     | 02 mai 2023                    | 02 mai 2023                         |
| <p>Commentaires : Les Épipens sont barrés sous clef dans une armoire de la cuisine. L'inspectrice demande à l'éducatrice de ranger les Épipens dans un endroit qui est facile d'accès, mais hors de la portée des enfants. L'éducatrice a rangé les Épipens dans la trousse de premiers soins. La lacune est maintenant conforme.</p>  |           |                                |                                     |

### Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé le jeu libre, le dîner, la sieste, la collation et le jeu extérieur. Le thème de la semaine est les vers de terre. Les enfants ont fait une activité en lien avec les vers de terre.

L'inspectrice informe l'exploitante que les enfants devraient porter des chaussures d'intérieur adéquates en tout temps pour une question de sécurité en cas d'urgence.

L'exploitante mentionne qu'elle doit se procurer une boîte qui se barre pour mettre au réfrigérateur lorsqu'elle reçoit des médicaments qui doivent être réfrigérés, car sa porte de cuisine n'est pas barrée. Lors de l'inspection, il n'y avait pas de médicaments réfrigérés.

original signé par  
Jessica Belliveau-Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia Leblanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mai 2023

\_\_\_\_\_  
Date